

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2018



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel



TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	4
NOTRE ECOGESTION INTERNE	6
NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	7
NOS INCIDENCES & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	9
Incidences & objectifs environnementaux liés à nos activités	9
Déplacements domicile-travail	9
Déplacements de service	12
Déplacements des fournisseurs et sous-traitants	15
Déplacements des visiteurs	16
Consommations énergétiques	17
Consommation d'eau et captage d'eau	20
Utilisation de matières premières et durabilité des achats	25
Autres incidences non significatives liées à nos activités	28
Production de déchets	28
Bilan Carbone®	32
Biodiversité	33
Incidences et objectifs liés aux missions de Bruxelles Environnement	33
NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL	35
DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS	36

AVANT-PROPOS

Depuis sa création en 1989, notre administration veille continuellement à prévenir les pollutions, protéger et améliorer l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour préserver la qualité de vie de ses habitants.

Soucieux de garantir une cohérence entre notre gestion interne et les objectifs menés dans le cadre de nos missions, le Conseil de Direction a décidé d'adopter le système de management environnemental conforme au règlement européen EMAS.

Notre engagement pour l'environnement est une des trois valeurs essentielles partagées par l'ensemble des collaborateurs de Bruxelles Environnement. Ce patrimoine commun est notre préoccupation permanente et marque notre engagement dans l'ensemble des actions que nous menons. Nos actions sont menées selon une dynamique innovante, visant particulièrement :

- La promotion d'une mobilité active pour les employés et les visiteurs, l'optimisation du transport de marchandises ;
- La réduction de la consommation d'eau, de gaz et d'électricité ;
- L'utilisation rationnelle et efficace des matières premières.

Nous nous appuyons sur le monde d'aujourd'hui pour construire le monde de demain, en adoptant une démarche positive et active avec l'ambition d'être un acteur exemplaire. En adoptant le système EMAS, Bruxelles Environnement deviendra la première administration publique régionale à obtenir cette reconnaissance prestigieuse en Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, nous espérons bien donner l'impulsion d'une même démarche à l'ensemble des administrations consœurs de la Région.

Dans un souci d'amélioration continue, dans les années à venir, Bruxelles Environnement optimisera encore davantage sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en œuvre une stratégie zéro carbone à l'horizon 2050.

Le présent document fournit des informations sur ce système et sur les incidence et résultats environnementaux de notre administration.

Bonne lecture.

Frédéric FONTAINE
Directeur Général

QUI SOMMES-NOUS ?

Dans l'ensemble de ses domaines d'activité, Bruxelles Environnement assure plusieurs types de métiers.

Les métiers traditionnels d'une administration

- **Légiférer** : il s'agit de préparer et rédiger les projets de réglementation selon les lignes directrices établies par le Gouvernement, et sous son autorité.
- **Autoriser** : conformément au cadre réglementaire, Bruxelles Environnement délivre divers types d'autorisations administratives en matière environnementale et énergétique (exemple: le permis d'environnement).
- **Contrôler/inspecter** : Bruxelles Environnement assure l'inspection environnementale et le rôle de Police de l'Environnement à Bruxelles.

Les métiers de sensibilisation, de conseil et de soutien

Ils permettent aux Bruxellois(es), aux entreprises et institutions publiques **de progresser vers la transition environnementale et énergétique**. Il s'agit notamment de les informer et de favoriser l'évolution des comportements, par divers types de métiers qui consistent à :

- **Sensibiliser, convaincre et mobiliser** : pour favoriser les changements de comportement nécessaires et la réussite des politiques environnementales et énergétiques.
- **Conseiller** : Bruxelles Environnement assure un rôle de conseil et de guidance pour orienter les choix de ses usagers. Il s'agit aussi de répondre aux attentes du Gouvernement en matière d'expertise et d'appui technique : l'administration assume un rôle prépondérant pour préparer la mise en œuvre et l'évolution des politiques publiques.
- **Soutenir et stimuler** : Bruxelles Environnement déploie diverses aides financières, subventions et primes, pour appuyer la concrétisation des projets de ses usagers. L'administration développe également des programmes innovants d'impulsion, de stimulation et de mise en réseau des acteurs, pour appuyer ou accélérer leur progression vers la transition environnementale et énergétique.

Les métiers opérationnels et de terrain

Bruxelles Environnement assure également des métiers opérationnels et de terrain pour contri-



buer au développement de certains espaces verts et naturels à Bruxelles. Nous exerçons tous les métiers liés à l'aménagement et la gestion (au niveau des espaces et infrastructures) :

- des espaces verts
- des zones naturelles
- des forêts
- des cours d'eau bruxellois.

Bruxelles Environnement intervient ainsi directement dans la conception, l'évolution et l'entretien du paysage urbain bruxellois, et assure également des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement auprès des différents publics fréquentant ces espaces.

Collecter les données scientifiques environnementales

Pour soutenir l'exercice et le développement de l'ensemble de ces métiers et contribuer efficacement à la mise en œuvre et à l'évolution des politiques publiques, Bruxelles Environnement a pour mission de collecter les données scientifiques environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale. Notre administration entretient une expertise et une connaissance de pointe dans ses domaines d'activité et pour assurer sa mission, elle exerce des métiers liés à :

- l'acquisition des données scientifiques ;
- la gestion de ces données ;
- le rapportage des données auprès des différentes instances ;
- la planification de stratégies environnementales.

Pour en savoir plus sur les activités de Bruxelles Environnement, consultez [le rapport d'activité](#).

Le **Registre Règlementaire** complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales notamment celles du [permis d'environnement n°560220 \(expiration le 21/08/2027\) et ses avenants \(n°589803 et n°612587\)](#), et autres exigences applicables au bâtiment de Tour & Taxis. A cet effet, l'acquisition du système de veille règlementaire « ECM En Veille » permet de réaliser la vérification de la conformité ainsi que d'être tenu au courant des textes applicables. En outre, pour la conformité des installations techniques du bâtiment, nous avons demandé un audit à un sous-traitant.

NOTRE ECOGESTION INTERNE

6

DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis sa création en 1989, l'Administration de Bruxelles Environnement veille continuellement à **prévenir les pollutions, protéger et améliorer l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour préserver la qualité de vie de ses habitants**. Elle assure des missions diversifiées dans le domaine de la **lutte contre les nuisances environnementales**, de la **construction durable**, de la **gestion des déchets**, des **espaces verts** ou encore de la **performance énergétique**. L'engagement pour l'environnement est une des valeurs fortes de l'Administration et elle est partagée par l'ensemble des collaborateurs.

Soucieux de garantir une **cohérence entre la gestion de Bruxelles Environnement et les objectifs menés dans le cadre de ses missions**, le Conseil de Direction a adopté, dès 1998, une politique de gestion environnementale applicable sur les sites occupés par son personnel. En 2014, Bruxelles Environnement a déménagé dans un **bâtiment éco conçu à Tour et Taxis** : un environnement de travail moderne qui permet de réduire son empreinte écologique. En 2016, grâce à la politique de gestion environnementale, les étoiles de trois sites occupés par le personnel et labellisés en tant qu'« **Entreprise éco dynamique** » ont été augmentées.

Aujourd'hui, Bruxelles Environnement optimise sa gestion environnementale en adoptant le système de management environnemental conforme au **règlement européen EMAS**. Cette démarche concerne les **activités à incidence directe** réalisées au sein du **siège administratif** situé sur le site de Tour & Taxis, ainsi que les **activités à incidence indirecte**, dont la mission de réalisation quadriennale du rapport de l'**Etat de l'environnement** de la Région Bruxelles-Capitale.

Le processus de gestion environnementale consiste à :

- ▶ promouvoir une **mobilité active** pour les employés et les sous-traitants, et optimiser le transport de marchandises ;
- ▶ réduire la **consommation d'eau, de gaz et d'électricité** ;
- ▶ développer une politique d'**achats durables** et réduire la consommation de matières premières (produits recyclés et/ou recyclables, alimentation locale et de saison...)

Pour assurer ce processus de gestion environnementale, Bruxelles Environnement s'engage à :

- ▶ rester conforme à l'ensemble de la **législation environnementale** applicable à ses activités ainsi qu'aux autres éventuelles exigences ;
- ▶ investir les **moyens humains et budgétaires** nécessaires ;
- ▶ **améliorer continuellement** les performances environnementales ;
- ▶ organiser des **groupes de travail** constitués de représentants des services de l'Administration concernés par les thématiques;
- ▶ sensibiliser, informer et **impliquer le personnel**, pour que chacun contribue à une gestion environnementale optimale.
- ▶ Inciter les **fournisseurs** et ses **sous-traitants** à respecter les consignes environnementales et de sécurité;
- ▶ publier chaque année un **rapport de performances environnementales**.

Dans les années à venir, Bruxelles Environnement optimisera encore davantage sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en œuvre une **stratégie zéro carbone à l'horizon 2050**.

4 Octobre 2017

DATE

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

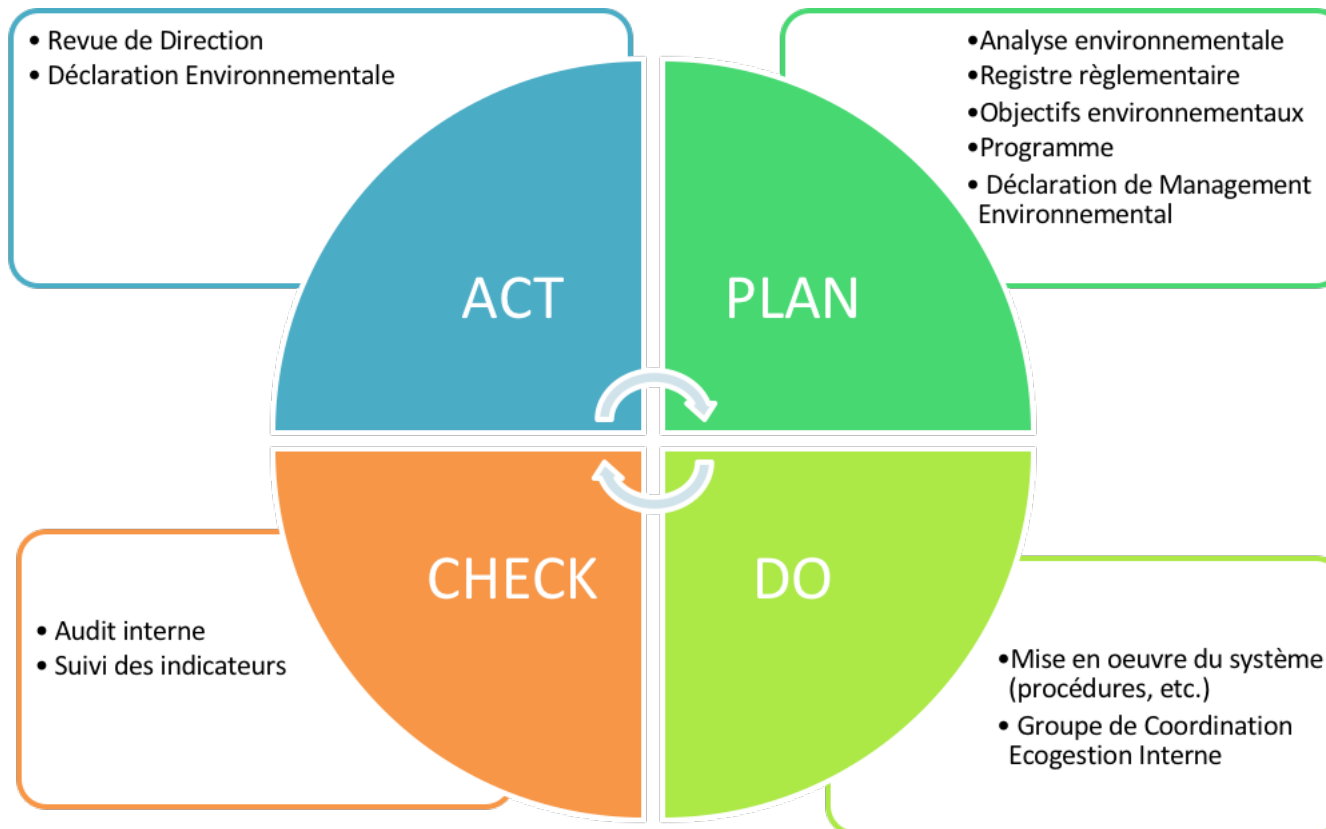


NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Un Système de Management Environnemental (SME) est un système qui garantit que l'environnement est pris en compte à tous les niveaux

au sein de Bruxelles Environnement, de manière cohérente et intégrée. L'objectif premier est d'améliorer de manière continue nos performances environnementales.

L'implémentation d'un tel système est basée sur une démarche structurée utilisant le cercle du PDCA (Plan-Do-Check-Act) qui s'articule comme suit :



- **L'Analyse Environnementale** est l'analyse approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités et services de Bruxelles Environnement. On distingue les aspects logistiques des aspects liés aux missions de Bruxelles Environnement. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- Le **Registre Règlementaire** complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales et autres exigences applicables au bâtiment de Tour & Taxis. A cet effet, l'acquisition du système de veille règlementaire ECM En Veille permet de réaliser la vérification de la conformité ainsi que d'être tenu au courant des textes applicables. En outre, pour la conformité des installations techniques du bâtiment, nous avons demandé un audit à un sous-traitant.
- Le **Programme Environnemental** définit les objectifs d'amélioration choisis en cohérence avec les résultats de l'Analyse Environnementale et le Registre Règlementaire.
- Le **Plan d'actions** définit les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il prévoit la mise en œuvre, fixe les échéances, les responsabilités ainsi que les cibles à atteindre.
- Le **SME** décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, responsabilités, pratiques, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux, d'assurer le respect de la réglementation et de gérer les aspects environnementaux.
- Un **Groupe de Coordination Ecogestion** a été mis en place pour assurer la mise en œuvre du Programme Environnemental.
- L'**Audit Environnemental** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de l'organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement. Une équipe de 10 éco-auditeurs internes est en cours de constitution.
- Les **Indicateurs** en lien avec les objectifs environnementaux sont déterminés pour réaliser plus facilement le suivi des performances environnementales.
- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction ainsi que de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.
- La **Déclaration Environnementale** est un rapport de performance environnementale publié annuellement en vue de rendre compte de l'efficacité du SME.
- Le SME et la Déclaration Environnementale sont vérifiés et validés par un **vérificateur accrédité**.
- L'**enregistrement** est la dernière étape qui consiste à obtenir l'enregistrement dans la liste européenne auprès de l'organisme compétent pour le site de Tour & Taxis. Dans notre cas, l'organisme compétent sera soit celui de la Région Flamande – LNE-Vlaanderen –, soit celui de Région Wallonne – SPW-DGO3 –, afin de ne pas être juge et partie.

NOS IMPACTS & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Bruxelles Environnement a effectué en 2015, pour la première fois pour le site de Tour & Taxis, une analyse des incidences environnementales générées par ses activités. Cette analyse concerne tant les aspects liés à son fonctionnement quotidien (appelés aspects logistiques) que ceux liés à ses missions.

INCIDENCES & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOS ACTIVITÉS

Les aspects logistiques sont évalués selon le flux de matières, la législation applicable, la maîtrise pour améliorer cet aspect, les pratiques actuelles ainsi que la gravité de l'incidence environnementale.

Les aspects les plus importants selon ces critères sont appelés les aspects significatifs. Ils font l'objet d'un suivi et/ou d'objectifs d'amélioration. Ci-dessous, sont expliqués la nature des incidences des aspects significatifs, les

objectifs fixés et les performances environnementales qui caractérisent Bruxelles Environnement.

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

a) Incidences des déplacements domicile travail

Depuis des nombreuses années déjà, la poli-

tique de mobilité de Bruxelles Environnement est principalement axée sur les transports en commun et la mobilité douce. Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir un vélo de société. Nous proposons 4 catégories de vélos:

Des vélos électriques pour ceux qui doivent parcourir plus de 10km

- Des vélos pliables pour ceux qui combinent

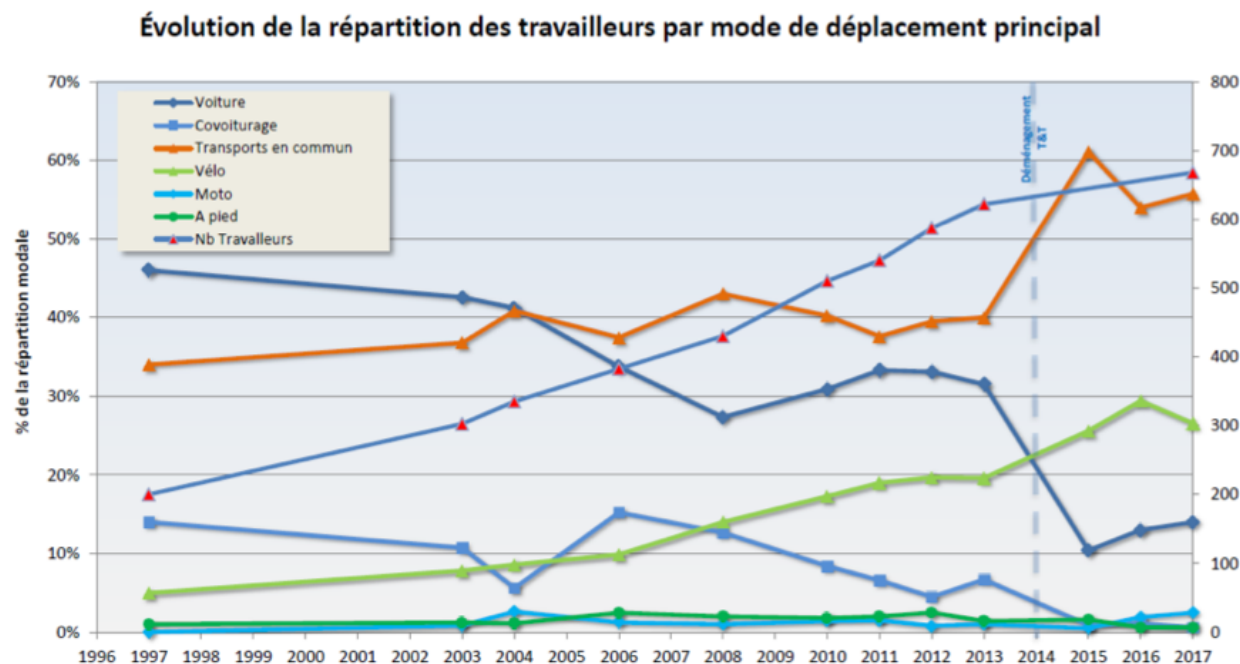


- leur trajet avec les transports en commun
- Des vélos d'occasion pour ceux qui laissent leur vélo à la gare du Nord
 - Des vélos normaux dans les autres cas.
- Ceux qui viennent avec leur propre vélo ont

droit à une prime vélo.

Une enquête sur la mobilité a été menée auprès du personnel de septembre à octobre 2017, avec un taux de participation à hauteur de 73%. L'analyse de la situation s'est portée

sur la comparaison de nos modes de déplacements avec les situations à Gulledele en 2013 et à Tour & Taxis en 2015. Sur base de l'enquête, le graphique montre l'évolution des principaux modes de déplacements.





Nous constatons de manière générale que :

- Le vélo est maintenant utilisé par plus d'un quart du personnel comme moyen de transport principal, et cela ne cesse de croître. En comptant les cyclistes qui combinent le vélo avec un autre moyen de transport, ce chiffre grimpe jusqu'à 37% des travailleurs.
- Les transports publics urbains (STIB, De Lijn, TEC) sont utilisés principalement par les Bruxellois mais un grand nombre de navetteurs (trains) prennent également le bus pour parcourir les derniers kilomètres.
- Le nombre restreint de places de parking automobile sur le site et aux alentours, le parking T&T payant et l'accessibilité difficile ont fait baisser considérablement le recours à la voiture suite à notre déménagement. Étrangement, une légère augmentation de l'utilisation de la voiture est constatée sur la dernière période.
- Le projet « bike », qui permet à chaque travailleur de demander un vélo d'entreprise, a une incidence positive importante sur l'utilisation du vélo, pas uniquement par la mise à disposition d'un moyen de transport principal, mais aussi et surtout d'un moyen de transport complémentaire.
- De par le nombre de plus en plus important de cyclistes, notre parking vélo arrive à saturation.

- Par rapport aux autres entreprises du quartier T&T, BE est à la pointe sur le taux d'utilisation des vélos et des transports en commun.

b) Objectif lié aux déplacements domicile-travail

OBJECTIF 1 : FAVORISER UNE MOBILITÉ ACTIVE POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Notre nouveau Plan de déplacement, qui s'étend sur la période 2017-2020, comporte plusieurs mesures permettant de développer la situation. En voici les grandes lignes :

- Améliorer la mise à disposition des outils de réparation de vélo
- Améliorer le suivi du projet « bike » (tirer un bilan du nombre de vélos fournis, des entretiens mécaniques, des besoins, etc.).
- Installer des porte-essuies et miroirs dans les douches pour améliorer le confort des cyclistes
- Une amélioration des infrastructures permettant d'augmenter la capacité de parking vélo (meilleure gestion des vélos de service, meilleure communication sur les emplacements dédiés à certains types de vélos, etc.).
- Contacter la STIB pour voir la possibilité de déplacer l'arrêt de bus 14, 57, 88
- Entretenir des contacts avec d'autres en-

treprises sur le site afin de pouvoir analyser l'opportunité d'un service de navette, dans les limites financières imposées.

- Inciter la RBC à prendre ses responsabilités pour sécuriser l'avenue du Port et ses alentours pour les cyclistes et piétons.
- Réaliser une évaluation de la gestion du parking voiture permettant une juste répartition des places (améliorer le système de réservation, réévaluer le nombre de réservations par an par personne vers la baisse, éviter le parking sauvage, etc.)

L'ensemble des mesures s'accompagnent d'actions en termes de communication et de sensibilisation.

DÉPLACEMENTS DE SERVICE

a) Incidences des déplacements de service

Il n'y a pas que la voiture !

D'autres modes de déplacements que la voiture sont également encouragés pour les déplacements professionnels. L'utilisation du vélo de service mais aussi des transports en commun doit être envisagée avant de réserver une voiture de service. En effet, pour parcourir une distance de 5 à 10 km, lorsqu'il fait beau, et qu'il est peu chargé, le personnel est encouragé à privilégier le vélo de service ou la STIB.

A l'inverse, pour une distance de plus de 10 km ou lorsque les conditions météo sont défavorables, une voiture de service peut alors être réservée.

La flotte de BE compte 23 voitures de service, dont 9 voitures électriques Renault Zoé.

Emprunter un vélo de service

Bruxelles Environnement met à disposition de ses collaborateurs plusieurs vélos de service pour les déplacements professionnels. Un pool de vélos de différents types est disponible :

- Le vélo classique
- Le vélo pliant : pour combiner avec les transports en commun.
- Le vélo électrique : pour parcourir une distance un peu plus longue, ou faciliter une montée.

Tous les vélos disposent de cadenas. Des sacs (pour transporter vos dossiers), un casque, ou encore une chasuble peuvent être demandés à l'accueil.

Les déplacements professionnels effectués avec un vélo privé peuvent être comptabilisés pour l'obtention de la prime vélo.

Des armoires à clés intelligentes

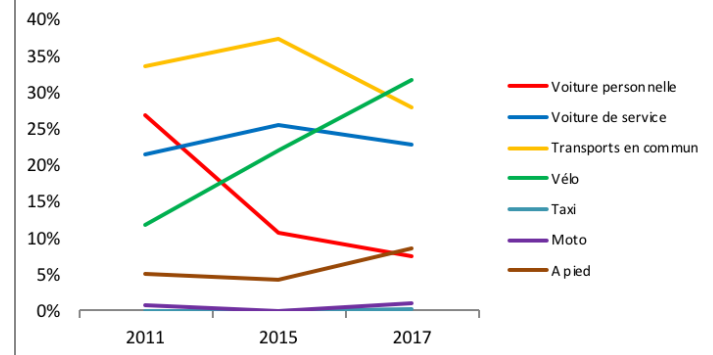
En vue d'optimiser la réservation des véhicules ainsi que d'obtenir des données plus précises sur les kilométrages parcourus, des armoires à clés intelligentes ont été installées dans le parking vélo et voitures.

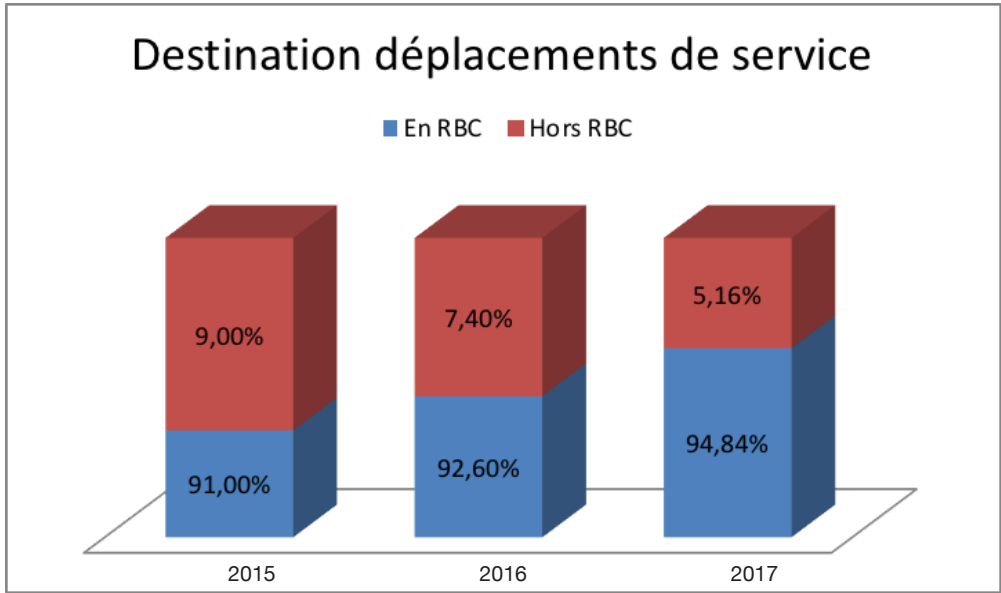
Nous constatons que les déplacements professionnels sont toujours plus actifs à travers les années avec une utilisation en croissance du vélo (désormais 1er mode de déplacement depuis 2017) et de la marche. Cette tendance se fait en défaveur de l'utilisation des transports en commun et de la voiture personnelle et dans une moindre mesure des véhicules de service.

Ces tendances peuvent être expliquées par plusieurs facteurs tels qu'une politique mobilité forte, une plus grande facilité d'utilisation des vélos de service, l'octroi de vélos d'entreprise personnels, un meilleur contrôle des utilisations abusives de voitures personnelles et de service ainsi qu'une diminution des déplacements en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale.



Modes de déplacements de service





b) Objectif pour les déplacements de service

OBJECTIF 2: FAVORISER UNE MOBILITÉ ACTIVE POUR LES DÉPLACEMENTS DE SERVICE

- Réaliser le suivi de l'audit de la flotte de véhicules et coordonner les actions à entreprendre.
- Adapter Ultimo afin de permettre un meilleur contrôle du respect de la procédure "réserver un véhicule de service".
- Réaliser l'acquisition de GPS permettant de simplifier les déplacements professionnels pour les cyclistes ou chauffeurs.

DÉPLACEMENTS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

a) Incidence des déplacements des fournisseurs et sous-traitants

Peu analysés jusqu'à présent, les déplacements des fournisseurs et sous-traitants sont ressortis de l'analyse environnementale comme étant significatifs.

Pourtant depuis de nombreuses années, Bruxelles Environnement met en place quelques initiatives permettant de réduire l'incidence des déplacements des fournisseurs :

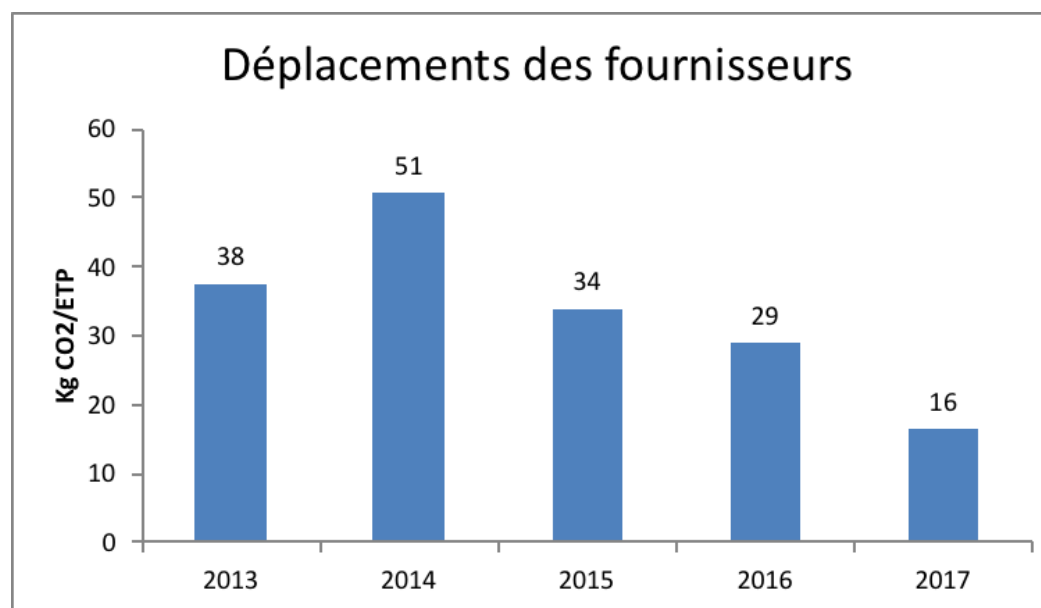
- coursiers à vélo pour les services de courrier
- insertion de clauses environnementales liées aux émissions CO2 des déplacements de fournisseurs. Ex : marchés de collecte et traitement de déchets
- promotion des entreprises bruxelloises lors des procédures négociées sans publicité

On constate dans le graphique que les émissions de CO2 liées aux déplacements des fournisseurs est en diminution entre 2013 et 2017, à l'exception de l'année 2014 qui correspond à l'année du déménagement lors de laquelle énormément d'achats et d'investisse-

ments ont été concentrés sur une seule année.

Sachant que 75 % des entreprises auxquelles Bruxelles Environnement fait appel sont bruxelloises, le déménagement de notre siège social vers le centre de Bruxelles a eu un effet bénéfique sur la limitation des déplacements. En effet, bon nombre d'entreprises auxquelles nous faisons appel se trouvent plus proches de notre siège administratif actuel que précédemment.

Depuis 2014, la ministre Céline Frémault a souhaité promouvoir les entreprises bruxelloises dans les marchés publics en incitant



les gestionnaires de marchés à faire appel à minimum 5 entreprises bruxelloises en cas de procédure négociée sans publicité. Cette mesure a également influencé favorablement une diminution du nombre de déplacements et donc une limitation du volume des émissions de gaz carbonique.

Un autre facteur explicatif est l'augmentation constante du nombre d'équivalents temps plein au sein de Bruxelles Environnement. Cette augmentation concerne essentiellement du personnel de terrain, ce qui n'entraîne pas nécessairement une augmentation du nombre de marchés publics passés, ni donc du volume de fournitures achetées ou de services prestés, ni donc un supplément de déplacements de fournisseurs ou sous-traitants.

b) Objectif lié aux déplacements des fournisseurs et des sous-traitants

OBJECTIF 3: LIMITER L'INCIDENCE DES DÉPLACEMENTS DE NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Initier une réflexion sur l'aspect déplacements des fournisseurs au sein des ateliers « critères des fournisseurs des Marchés Publics ».
- Développer une méthodologie pour améliorer

le recueil des données sur les déplacements des fournisseurs.

- Définir de bonnes pratiques permettant d'inciter les fournisseurs à des déplacements moins polluants.
- Réaliser une expérience pilote de livraison de marchandise via Citydépôt et évaluer la possibilité d'extrapolation.
- Réaliser une expérience pilote de marché public réservé à des entreprises locales et évaluer la possibilité d'extrapolation.

DÉPLACEMENTS DES VISITEURS

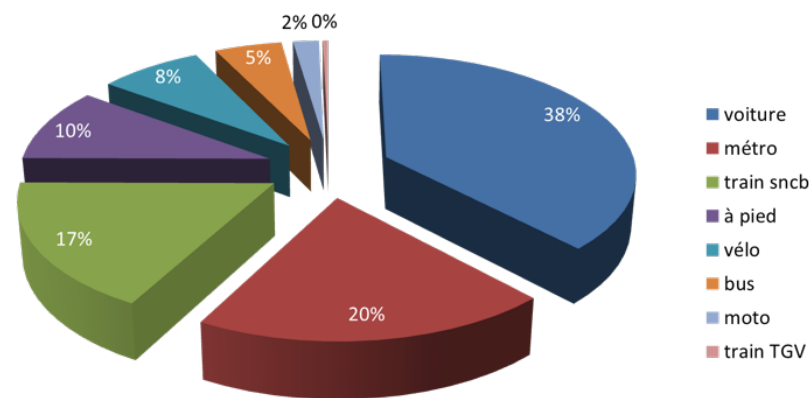
a) Incidence des déplacements des visiteurs

Depuis quelques années, Bruxelles Environnement est attentif à mettre en place des actions pour inciter nos visiteurs à limiter l'usage de la

voiture :

- Insertion du plan d'accessibilité dans la signature électronique
- Mise en ligne d'un plan d'accès spécialement à destination des fournisseurs, des PMR ainsi que des personnes VIP
- Prise de contacts avec la STIB afin d'améliorer l'accessibilité du site de Tour & Taxis dans le cadre de l'ouverture du BEL Expo au printemps 2018
- Enquête sur les modes de déplacements des visiteurs 3 fois par an auprès des personnes qui se présentent à l'accueil

On constate que la part modale d'utilisation de la voiture est plus élevée chez nos visiteurs qu'auprès de notre personnel dans le cadre de nos déplacements domicile-travail. Ce résultat n'a d'ailleurs rien d'étonnant vu le nombre



d'actions entreprises et le nombre d'investissements réalisés en interne pour favoriser la mobilité active. Toutefois, selon le bilan des PDE 2014, la part modale de la voiture est de 56% en zone « C » (la zone dans laquelle Bruxelles Environnement se situe) alors que nos visiteurs ne prennent leur voiture que dans 38% des cas.

b) Objectif lié aux déplacements des visiteurs

OBJECTIF 4: INCITER NOS VISITEURS À LA MOBILITÉ ACTIVE

- Coordonner la collaboration avec la STIB, le Port, Extensa, Google pour inciter les clients du BEL à la mobilité active via une signalétique.
- Adapter la procédure de travail à l'accueil pour pouvoir donner des informations au personnel et aux visiteurs sur les modes des déplacements alternatifs à la voiture.
- Aider au développement d'une méthodologie permettant de recueillir les données sur les déplacements des visiteurs.
- Aider à définition de bonnes pratiques permettant d'inciter les visiteurs (BEL, Expo, ...) à la mobilité douce.
- Mettre en ligne la "procédure événements durables" et en assurer le suivi auprès des clients BEL.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

a) Incidences liées aux consommations énergétiques

Un bâtiment passif

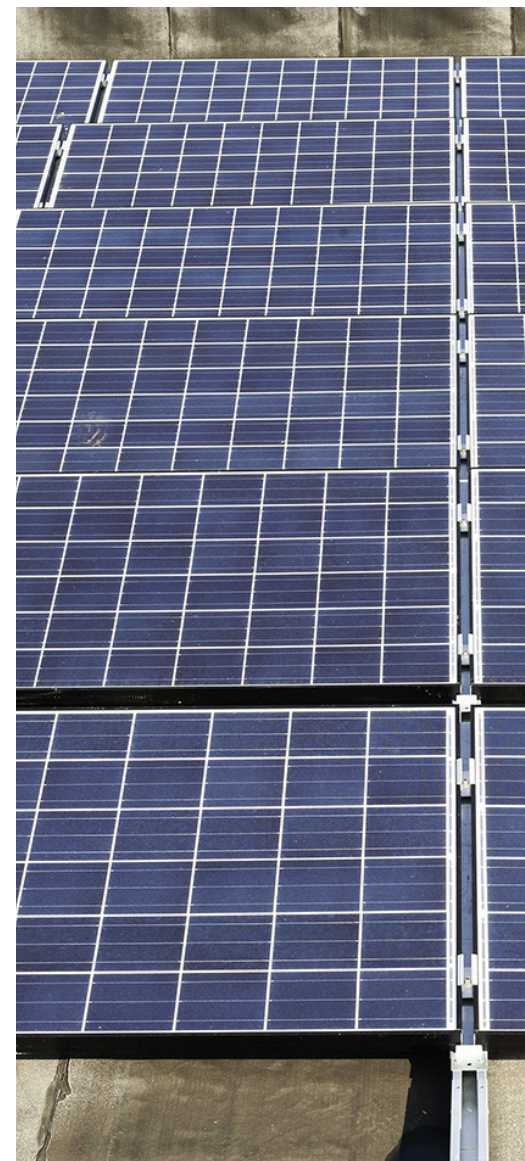
Bruxelles Environnement veut être exemplaire au niveau énergétique. Pour y arriver, notre administration s'est dotée d'un bâtiment performant. Comme en atteste le cahier de performance élaboré grâce à nos nombreux experts internes, les économies d'énergie sont un élément clé dans le projet de Tour et Taxis. Afin de favoriser ces économies, la forme du bâtiment a notamment été étudiée pour être la plus compacte possible. Avec sa superficie de 16 500 m², le bâtiment fait encore partie des plus grands bâtiments passifs européens.

Le bâtiment en quelques chiffres

- Périmètre bâtiment : 41,88m de large x 71,4m de long
- Hauteur bâtiment : 30,8m
- Surface totale bâtiment : 18357m² avec le sous-sol
- Panneaux photovoltaïques : 366 panneaux sur une surface de 700m²
- Verre utilisé : 3 200 m² (dont 36% pour l'enveloppe du bâtiment)

700m² de panneaux photovoltaïques

L'installation photovoltaïque compte pas



moins de 366 panneaux. Ces derniers sont orientés plein sud avec une inclinaison variable puisqu'ils sont fixés sur la façade courbée, à l'avant du bâtiment.

En 2015, les panneaux photovoltaïques ont contribué à hauteur de 9 % de la consommation totale d'électricité des bureaux de l'administration, avec une production annuelle de 92 641 kWh. A titre de comparaison, cette production pourrait alimenter 40 ménages bruxellois moyens en électricité.

Une isolation thermique optimale

L'isolation du bâtiment est primordiale pour le confort. Au total, près de 8 600 m² sont isolés au niveau du toit et des murs. Les parties opaques des façades latérales sont composées de plaques métalliques entre lesquelles se trouvent 20 cm de laine de roche.

Par ailleurs, le bâtiment est isolé grâce à un double vitrage au niveau du toit (atrium) et à un triple vitrage pour les vitres des façades latérales.

Au niveau du confort thermique

Le bâtiment a été conçu pour permettre une ventilation naturelle en été et un échange de chaleur en hiver. Le sol est aménagé avec des dalles de béton pour créer un système d'émission de chauffage et de rafraîchissement.

Des sondes installées dans différentes zones,

à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, permettent une régulation automatique de la température.

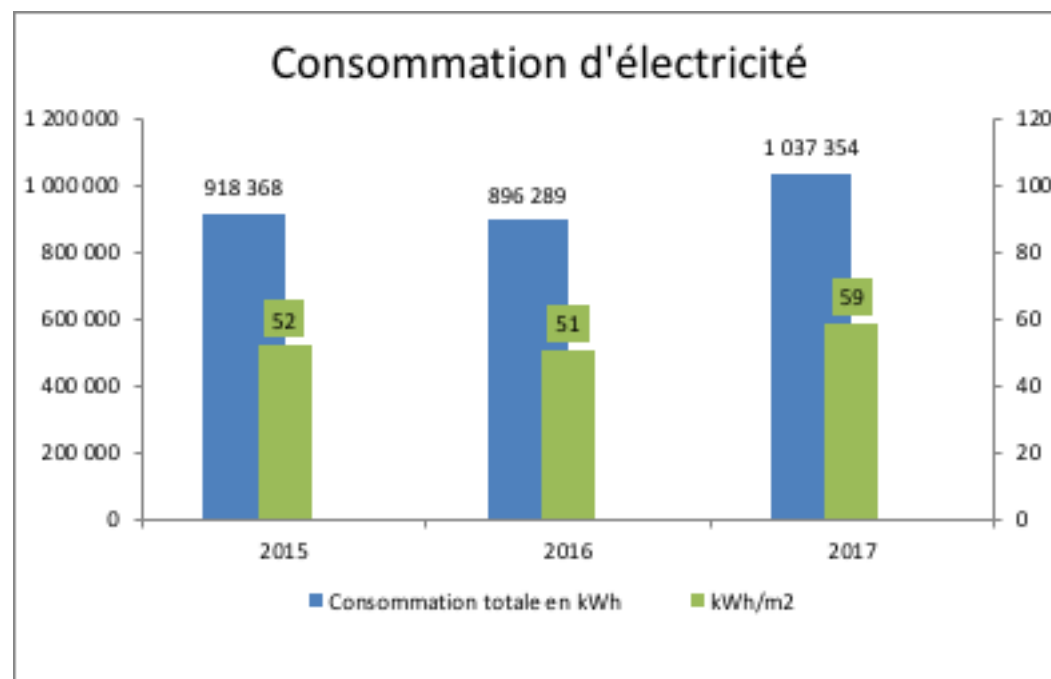
Plus écologique et plus sain que l'air conditionné classique, un système de ventilation mécanique avec récupérateur d'énergie peut être utilisé pour rafraîchir le bâtiment. Si nécessaire, une machine frigorifique apportera un complément de refroidissement. Le bâtiment étant ventilé en continu, il diffuse un air

frais en permanence.

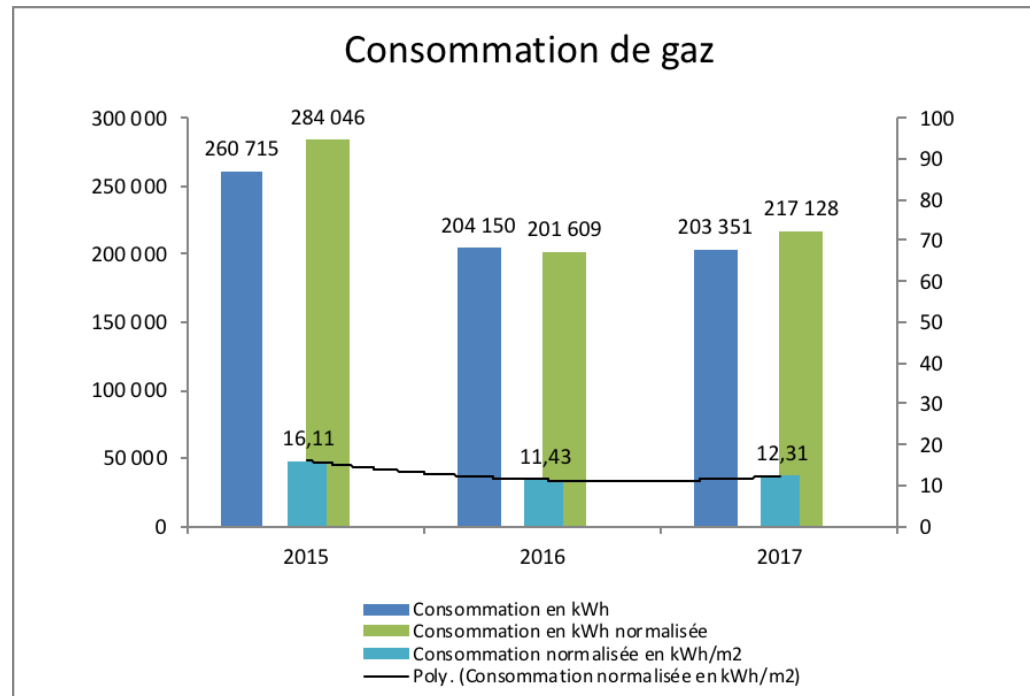
L'atrium est muni d'un double vitrage avec une protection solaire élevée et d'une toile qui se ferme automatiquement en cas de rayonnement solaire intense ou de forte chaleur.

Au niveau du confort lumineux

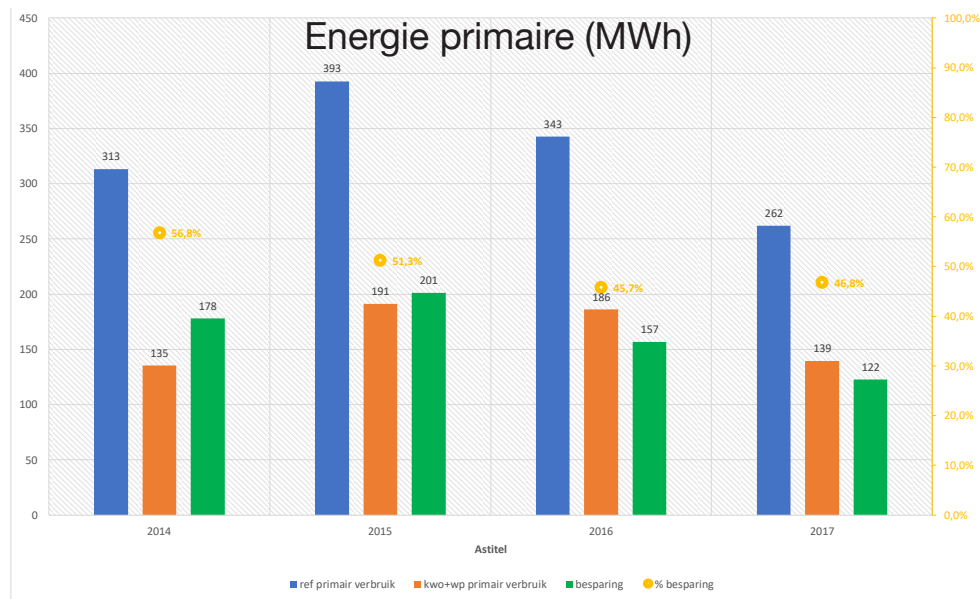
Tous les postes de travail bénéficient de lumière naturelle, soit via l'atrium, soit via les fenêtres extérieures.



Malgré l'amélioration des consommations en électricité de l'année 2016 par rapport à l'année 2015, l'année 2017 a connu une augmentation des consommations en raison de plusieurs facteurs tels que l'augmentation du personnel, l'installation de nouveaux humidificateurs d'air (+ 16%) ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement fort énergivores de la salle d'expo BEL au rez de chaussée.



Malgré une diminution des consommations de gaz entre l'année 2015 et 2016, l'année 2017 a connu une augmentation des consommations de gaz en raison de nombreuses pannes techniques de la pompe à chaleur (entre le 15 novembre 2017 et le 15 mars 2018). Cette situation a pu être rectifiée au printemps 2018 lors du début de la prise en charge des installations techniques du bâtiment par la société de maintenance externe (après les 2 années de garantie du bâtiment) et est due à des maladies de jeunesse typiques des nouvelles constructions de cette ampleur et avec des techniques novatrices. Dès lors la consommation de gaz devrait de nouveau diminuer à partir d'avril 2018.



L'atrium a été spécifiquement conçu pour pouvoir activer une protection solaire dès que le rayonnement atteint 150 Watts par m².

En plus du store de l'Atrium, des stores micro perforés peuvent être activés manuellement au niveau des fenêtres des bureaux.

Des sources de lumière artificielle à commande automatique et manuelle permettent de maintenir le confort d'éclairage en toute saison.

L'installation classique appelée « ref energie primaire » utilise du gaz pour le chauffage et de l'électricité pour le refroidissement. L'installation innovante permettra de réduire cela à une

consommation d'électricité spécifique à la fois pour le chauffage et le refroidissement. L'utilisation de la pompe à chaleur géothermique induit une consommation d'électricité réduite de 2/3 alors qu'elle n'utilise pas du tout de gaz. L'installation géothermique a donc permis de réduire la consommation d'énergie primaire de 50,3% sur les 4 années d'utilisation.

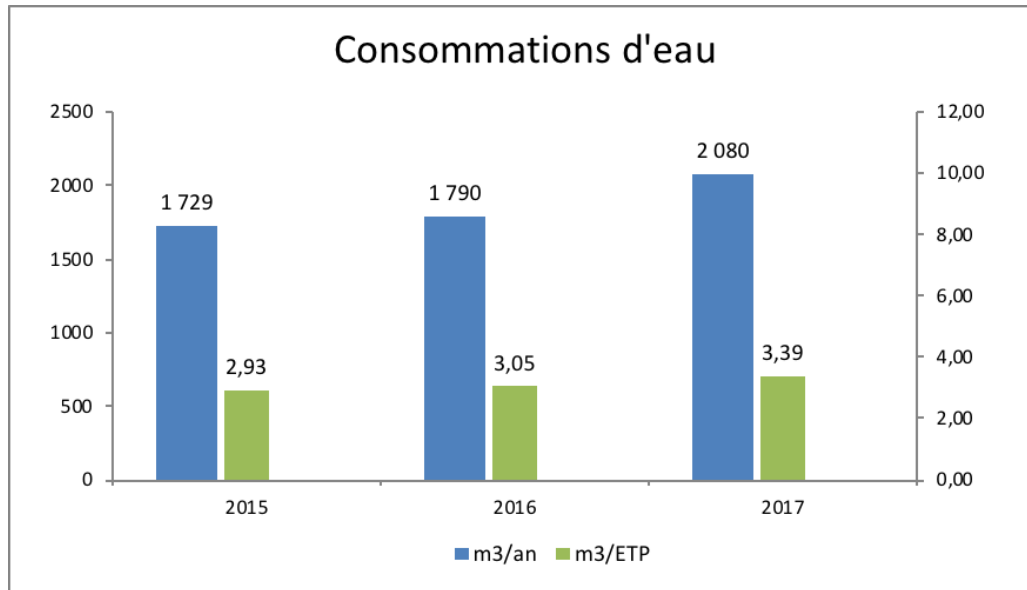
Sur la base de ces informations, une évaluation peut être faite de l'incidence de cette installation géothermique sur l'environnement. Cette analyse est basée sur les quantités d'énergie fournies par le système géothermique par rapport à une installation conventionnelle (composée de chaudières à gaz et de machines

frigorifiques). Nous pouvons donc en déduire que le système géothermique permet d'éviter une consommation d'énergie primaire et des émissions de CO₂.

b) Objectif lié aux consommations énergétiques

OBJECTIF 5: RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT (UNIQUEMENT SURFACES DE BUREAUX)

- Contribuer à la définition d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie zéro carbone 2050 et le communiquer en interne.
- Réaliser un audit énergétique du bâtiment T&T.
- Définir et mettre en œuvre les outils URE pertinents pour notre bâtiment.
- Opérer les réglages nécessaires pour éviter l'éclairage qui n'est pas indispensable (Atrium, salles de réunion, couloir, soir, possibilité de coupure centralisée, local des femmes allaitantes, etc.).
- Assurer une comptabilité distincte des consommations du restaurant.
- Entreprendre au moins une action de sensibilisation visant à réduire le volume de documents électroniques sur le K et le communiquer en interne.



Malgré les nombreux dispositifs économiseurs d'eau, les consommations sont en augmentation en raison de plusieurs interventions techniques sur le système de sprinklers (le système entier a dû être complètement vidé à deux reprises afin de pouvoir rajouter une extension pour le nouvel espace d'Expo) ainsi que l'installation d'humidificateurs d'air dans le courant de l'année 2017.

CONSOMMATION D'EAU ET CAPTAGE D'EAU

a) Incidences liées à la consommation et au captage d'eau

Consommation d'eau

Afin de réduire fortement la consommation d'eau de ville, le bâtiment est conçu pour traiter les eaux grises et récupérer les eaux de pluie. Les eaux grises évacuées des douches et lavabos sont récupérées et épurées dans une

station d'épuration située au sous-sol. Cette eau épurée est réutilisée pour les chasses des toilettes. S'il n'y a pas assez d'eau épurée, les chasses sont alimentées par l'eau de pluie récoltée dans une citerne située sous l'avant du bâtiment. En dernier recours, un remplissage avec de l'eau de ville est prévu.

En complément, les installations sanitaires du bâtiment sont entièrement équipées de systèmes économiseurs d'eau tels que boutons poussoirs (wc et robinets), mousseurs (ro-



LA GÉOTHERMIE
PERMET DE RÉGULER
LA TEMPÉRATURE
DANS LE
BÂTIMENT PASSIF

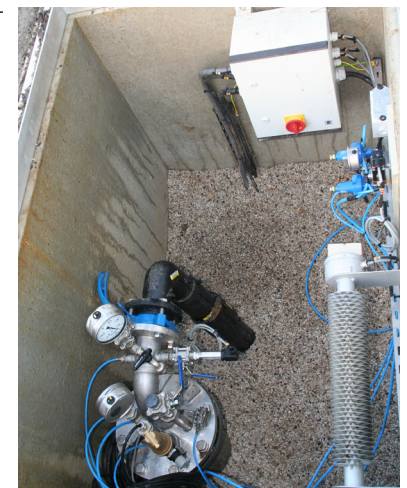
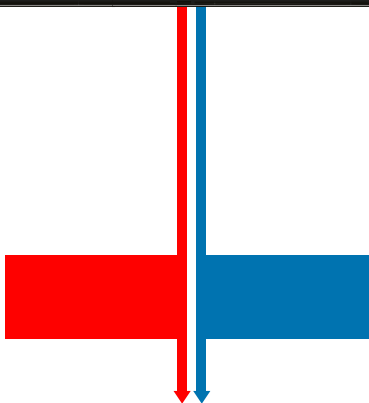
Contrôle de l'apport lumineux
et fermeture automatique
de la toile si nécessaire

Dalles actives
(passerelles et terrasses)

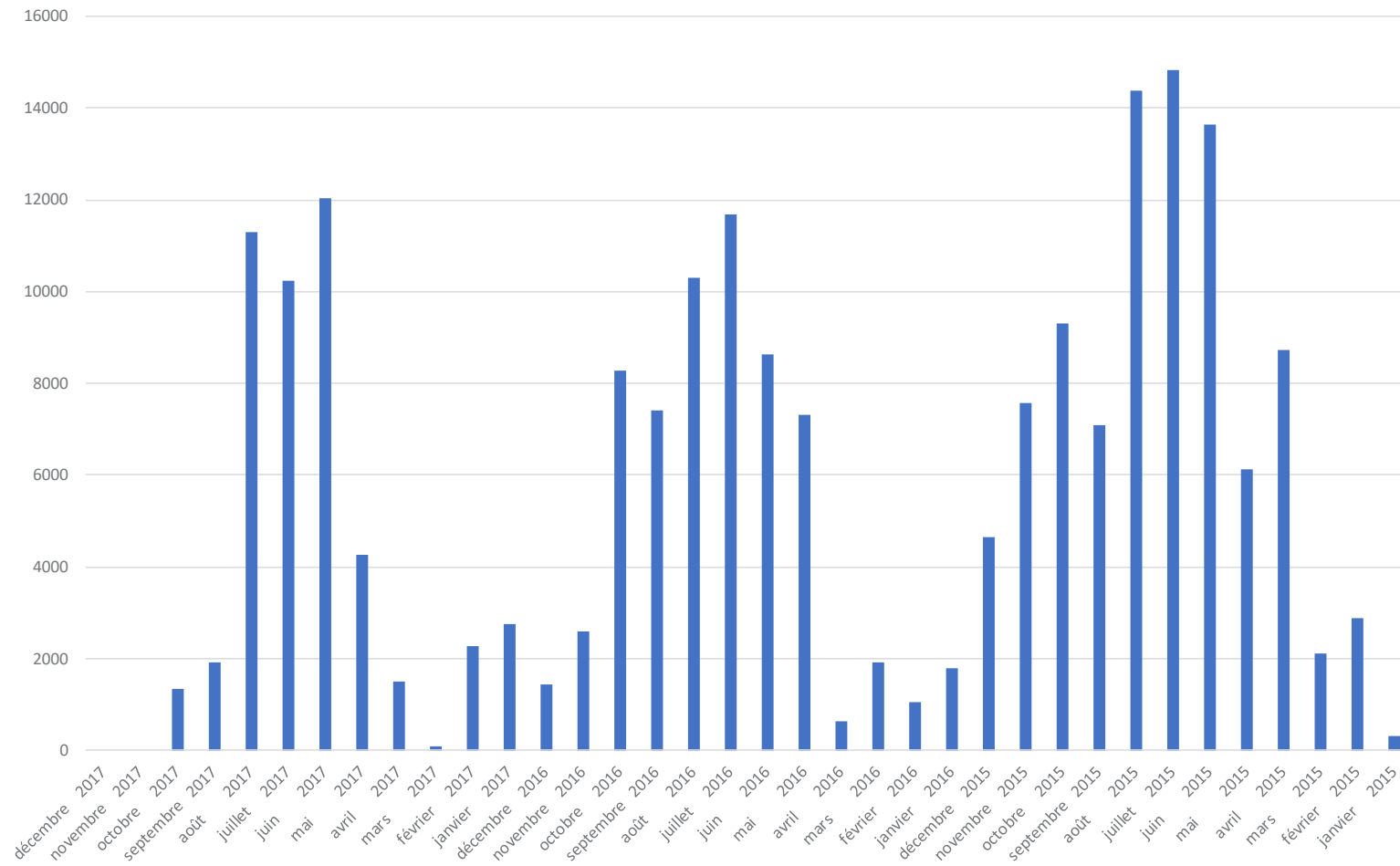
Dalle active

L'eau, pompée à plus de 80 m de profondeur,
dispense de la chaleur en hiver et de la
fraîcheur en été. Cette eau a une
température stable d'environ 15°C

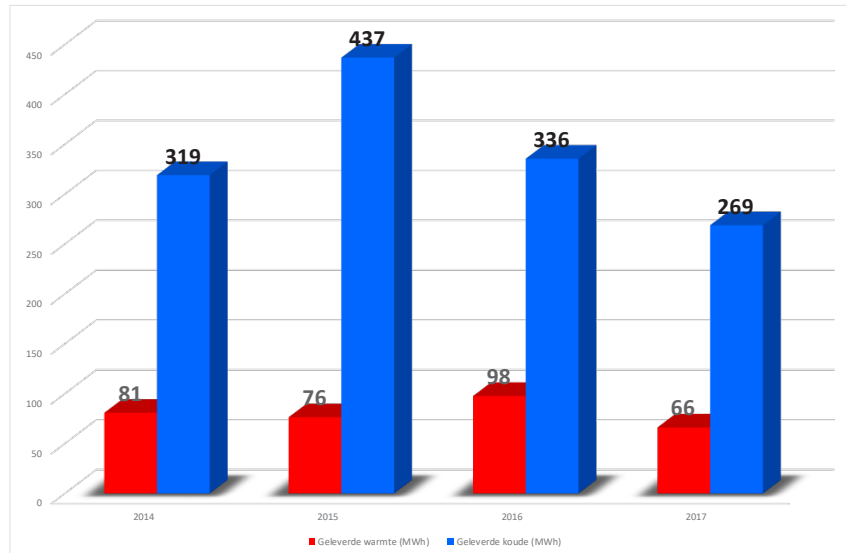
80 m de profondeur



Eau captée (m³) Système géothermique



Pompage en chaud et en froid



24

binets) ainsi que réducteurs de débit (pompes de douche).

Captage d'eau

Une pompe à chaleur a été installée dans le bâtiment. Basé sur le principe de la géothermie, le système consiste à utiliser la température des eaux de la nappe phréatique via 8 puits de 80 mètres de profondeur. La pompe à chaleur permettra de refroidir ou de réchauffer le bâtiment selon les saisons. Comment ? Grâce au chauffage au sol, dont les tuyaux sont recouverts d'une chape de béton poli.

Afin de fournir de la chaleur ou du froid au bâtiment, les pompes captent l'eau dans la nappe phréatique alternativement par les puits de source froide et par les puits de source chaude.

Sur une base annuelle, environ 91 500 m³ ont été pompés en 2015, 63 000 m³ en 2016 et 47 600 m³ en 2017, ce qui est inférieur au débit de pompage maximum autorisé (720m³/jour) par le permis d'environnement.

On constate un déséquilibre important de pompage entre le chaud et le froid sur l'en-

semble de l'année. Celui-ci est en grande partie du aux apports de chaud non désirés en période printanière et estivale via le vitrage de l'Atrium ou encore les façades est (le matin) ou ouest (en fin de journée).

Différentes mesures ont été mises en place en vue de prévenir plus drastiquement les apports de chaud non désirés. Parmi celles-ci, la fermeture systématique des stores intérieurs (Atrium) et extérieurs (façade est et ouest) aux heures d'apports solaires importants ainsi que l'utilisation du « freecooling » aux heures froides par les grilles de ventilation hautes et basses dans l'Atrium.

Cette situation fera l'objet d'une surveillance particulière et si les mesures ne s'avèrent pas suffisantes, de nouvelles mesures devront être prises (diminution des apports de froid par l'installation d'un « chiller » ou augmentation des apports de chaud en hiver).

b) Objectif lié à la consommation et au captage d'eau

OBJECTIF 6: PRÉSERVER LES RES-SOURCES NATURELLES EN EAU

- Réaliser un inventaire détaillé des postes consommateurs d'eau dans le bâtiment et en réaliser un suivi rapproché.
- Poursuivre le suivi rapproché du système géothermique, réaliser la réparation des



puits de puisage et rétablir l'équilibre de pompage entre la source chaude et froide.

UTILISATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET DURABILITÉ DES ACHATS

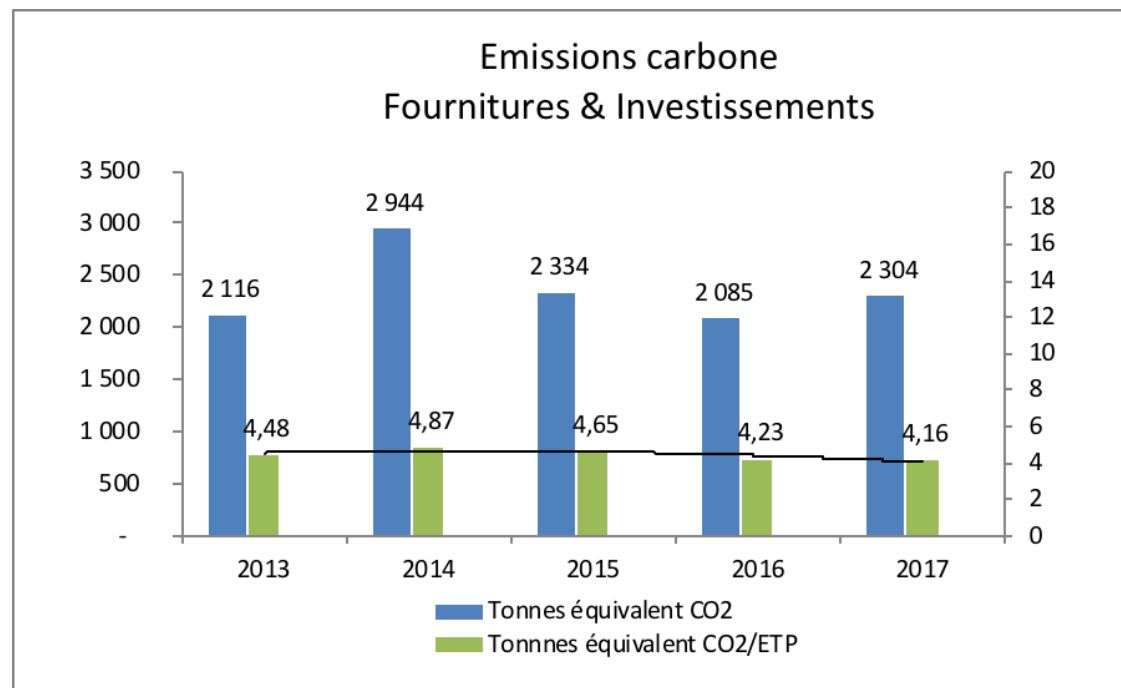
a) Incidence de l'utilisation des matières premières et durabilité des achats

Utilisation de matières premières

Grâce à l'élaboration d'un Bilan Carbone® (scopes 1, 2 et 3) depuis 2013, Bruxelles Envi-

ronnement dispose d'une vision plus détaillée de l'incidence environnementale de ses achats de fournitures et immobilisations. Etant complet par essence, le Bilan Carbone® prend en considération entre autres : les achats en service faiblement et fortement matériel, l'informatique et les petites fournitures, les bâtiments, les véhicules, le mobilier, le matériel de chantier et scientifique.

Entre 2013 et 2017, les émissions liées aux achats de fournitures et investissements ont



été stables malgré une légère diminution entre 2014 et 2017 sur la répartition par ETP.

Une analyse plus fine des fichiers sources permet de démontrer :

- Une augmentation des dépenses en services faiblement matériels en 2016 et 2017
- Des achats plus conséquents en 2015 pour des services fortement matériels, de l'informatique et de la bureautique ainsi que des petites fournitures
- Une diminution du tonnage de véhicules de 1/3
- Une multiplication par 2 du nombre de vélos dans la flotte
- Une augmentation des investissements des parcs et bâtiments en 2016 et 2017
- Des achats de matériel scientifique plus importants en 2016
- Des investissements plus importants en logiciels en 2017
- Une diminution de moitié des investissements en matériel entre 2015 et 2017

Achats de fournitures durables

Depuis sa création, Bruxelles Environnement s'implique en interne à rendre les achats plus durables. Diverses actions ont dès lors été mises en place :

- En 2012, la création d'une Centrale d'achat de fournitures de bureau durables ouverte

à toutes les administrations communales et régionales de la Région de Bruxelles-Capitale : ce marché est basé sur un inventaire de 150 articles de bureau écologiques.

- La création d'un groupe de travail « Marchés Publics Durables »
- L'insertion de clauses environnementales et sociales dans les cahiers de charge des marchés publics.

Exemples :

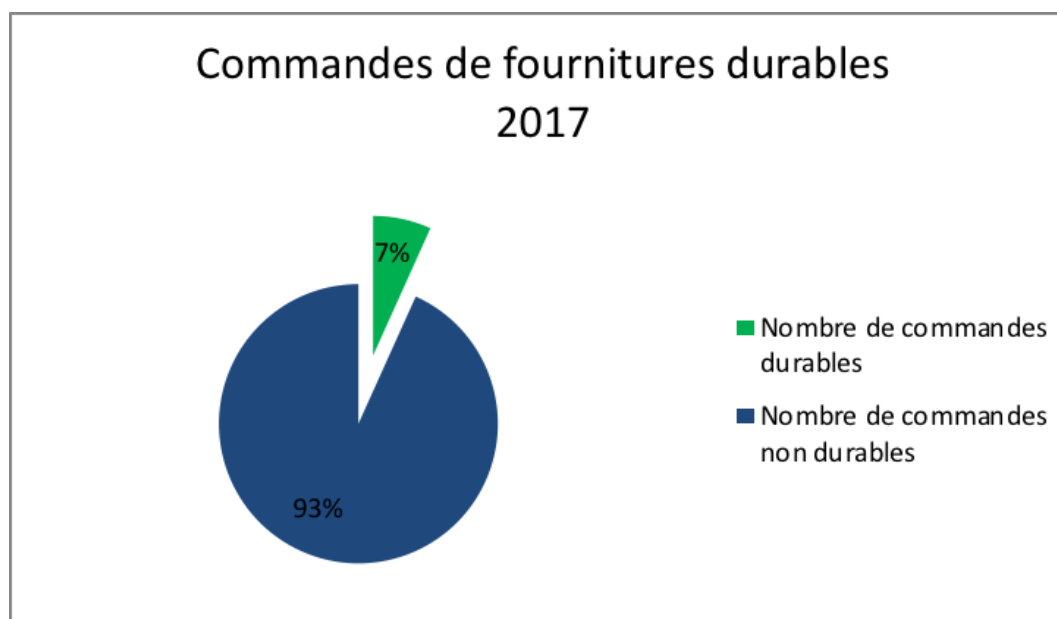
- > rénovation de mobilier de bureau, électroménagers, mobilier.
- > papier recyclé et labélisé
- > produits d'entretien et de nettoyage éco-labélisés

> café et sucre équitable

> traiteur et restaurant durable

> vêtements de travail éthiques et bio

Jusqu'à présent, Bruxelles Environnement utilisait comme indicateur de suivi, le pourcentage de marchés publics durables. Néanmoins, il a été décidé de le remplacer par un indicateur plus pertinent comptabilisant le nombre d'articles durables commandés par rapport au nombre total d'articles. Avec cet indicateur le nombre de commandes durables passées se limite à 7 % alors que lorsque cela était comptabilisé en % de marchés les résultats semblaient bien plus spectaculaires (53 % d'achats durables).



Inclure des critères de développement durable dans un marché public n'est pas toujours une tâche évidente. Il se peut qu'une démarche de réflexion sur l'ajout de critères durables ait été initiée, mais elle n'aboutit pas forcément. Parfois, l'offre n'est pas suffisante ou existante sur le marché pour pouvoir insérer des critères durables. C'est pourquoi, il a été décidé en groupe de travail « Marchés Publics Durables » que l'accent serait davantage mis sur des projets pilotes à définir et mettre en œuvre annuellement.

L'Ecoconstruction du bâtiment

Les matériaux qui composent notre bâtiment sont pour la plupart d'origine locale. Ils ont été fabriqués sur le territoire belge sur base d'une matière première locale. Les produits indisponibles en Belgique sont issus des pays limitrophes.

De plus, les produits disposant d'un label écologique ont été privilégiés :

- Peintures : Ecolabel Européen, Blauer Engel, Natureplus, Milieukeur, NF Environnement
- Isolants : Natureplus
- Revêtements de sol : Natureplus, Ecolabel européen, GUT
- Bois : PEFC, FSC

b) Objectif lié à l'utilisation des matières premières et à la durabilité des achats

OBJECTIF 7: RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

- Définir un plan d'actions et mettre en œuvre la stratégie zéro carbone 2050.
- Contribuer à l'organisation d'une action de sensibilisation visant le partage de fournitures de bureau entre collègues et communiquer en interne.
- Evaluer l'opportunité d'orienter le matériel électronique déclassé vers des ressources de la RBC.
- Trouver une filière de reprise du mobilier de l'accueil.

OBJECTIF 8: RENDRE LES ACHATS RÉALISÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT PLUS DURABLES

- Soumettre une note au Conseil de Direction proposant un plan d'actions MP durables et MP circulaires pour Bruxelles Environnement et en assurer le suivi dans le courant de l'année 2018 et le communiquer en interne.
- Contribuer à la définition d'une méthodologie permettant d'aider les rédacteurs de CSC à intégrer des critères de durabilité dans les cahiers de charges et à en évaluer la bonne exécution.

- Définir 2-3 marchés pilotes et en proposer une amélioration en termes de critères durables, d'économie circulaire & de la fonctionnalité.
- Obtenir le label Good Food HORECA pour notre restaurant d'entreprise et le communiquer en interne et externe.
- Soutenir l'acquisition de nouveaux outils sur batterie.

AUTRES INCIDENCES NON SIGNIFICATIVES LIÉES À NOS ACTIVITÉS

PRODUCTION DE DÉCHETS

a) Incidences de la production de déchets

Depuis plusieurs années déjà, Bruxelles Environnement s'est penché en interne sur la thématique des déchets. Depuis lors, diverses actions ont été mises en place sur l'ensemble de nos sites :

Prévention

- La récupération du papier imprimé sur une seule face pour réutilisation
- La mise en place d'un système de compostage en interne des déchets organiques
- L'acquisition de machines multifonctions permettant une meilleure rationalisation de l'utilisation du papier
- La suppression de l'impression des revues

du personnel « En Bref » et « A tout terrain » à destination du personnel administratif

- Le remplacement des percolateurs par des machines à café limitant les gaspillages et les emballages inutiles
- La dématérialisation des processus métiers par mise en place d'un ECM (Entreprise Content Management)
- L'utilisation de tasses aux machines à café et de verres aux fontaines

Respect de la législation

- La tenue d'un registre des déchets dangereux
- Le suivi des indicateurs de production de déchets dangereux et non dangereux
- La mise en place d'une procédure de gestion des déchets dangereux
- L'évacuation des déchets vers des filières contrôlées et agréées

Communication & Sensibilisation

- L'insertion de consignes strictes de gestion des déchets à l'intention des sociétés de nettoyage
- La communication des consignes de tri à l'attention du personnel
- Organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets chaque année en novembre

Tri

Voici la liste des déchets qui font l'objet d'un tri à Bruxelles Environnement :

- Papier et carton
- PMC
- Verre
- Déchets organiques
- Bouchons de Liège
- Instruments d'écriture
- Piles et batteries
- Cartouches & toners
- Déchets électriques et électroniques

- Bois
- Déchets métalliques
- Frigolite
- Films plastiques souples

Meten is Weten !

Depuis 2014, le traitement et la collecte des déchets sont facturés au volume et non plus au forfait. Cette évolution a l'avantage de nous permettre non seulement de disposer d'indicateurs précis mais également de pouvoir réaliser un suivi rapproché de notre production de



déchets mois par mois.

Au vu des données reprises ci-dessus, Bruxelles Environnement peut se réjouir de la diminution du volume de 39 % de ses déchets par équivalent temps-plein entre 2015 et 2017.

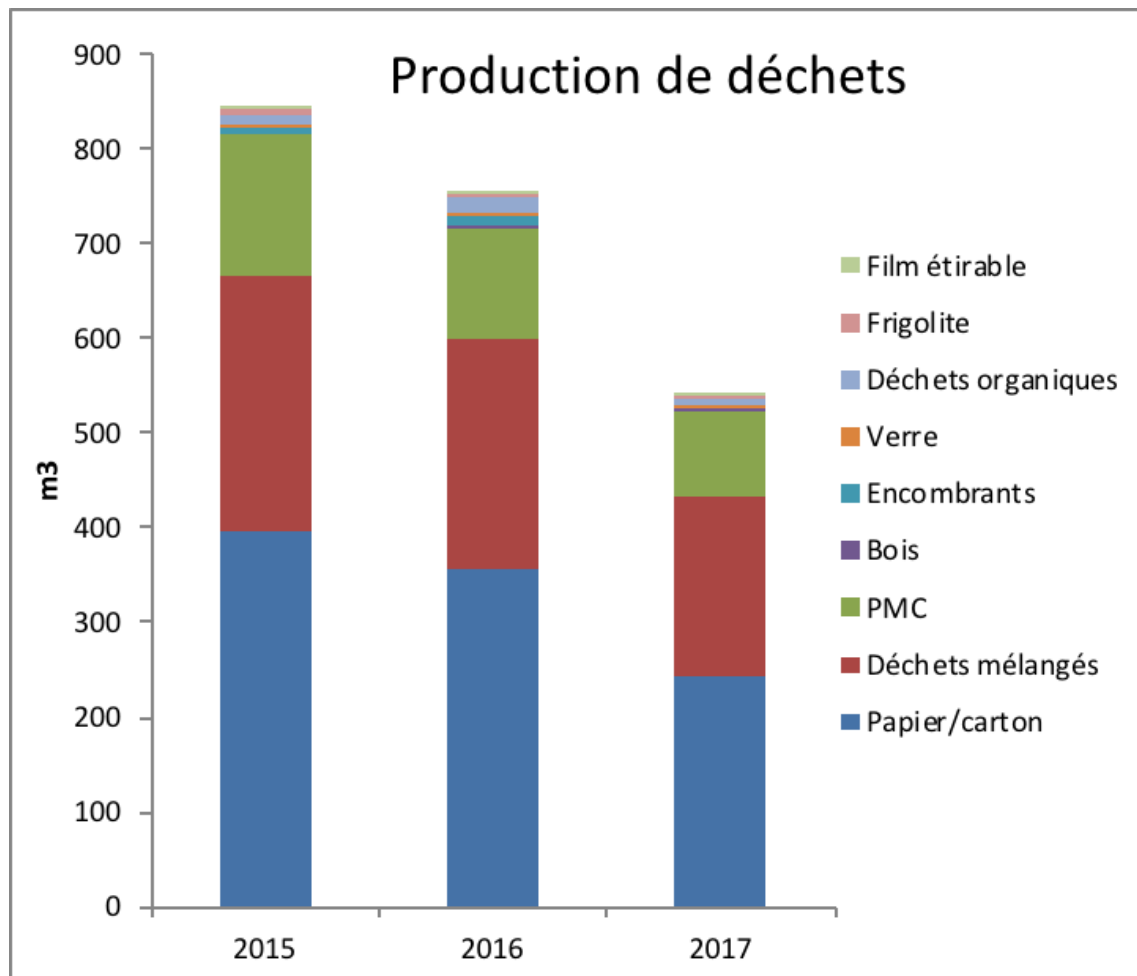
Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces ré-

sultats :

- **Papier-Carton** : beaucoup d'élimination d'archives ont encore eu lieu après le déménagement, cette production s'est vue drastiquement diminuer en 2016 et 2017.
- **PMC** : meilleure remplissage des sacs

PMC par l'équipe de nettoyage qui a reçu la consigne de vider les poubelles une fois par semaine (plutôt que 5) pour ce type de déchets. La comptabilisation du prestataire pour ce type de déchets est une conversion entre le nombre de sacs et un volume de déchets.

	2015	2016	2017
Papier/carton	398	357	242
Déchets mélangés	267	244	191
PMC	150	116	90
Bois	0	4	2
Encombrants	7	10	3
Verre	3,12	3,24	2,52
Déchets organiques	11,76	15,36	7,32
Frigolite	5	3	1
Film étirable	6	5	4
Total m3	848	758	543
Total m3/ETP	1,44	1,29	0,88



- **Déchets de cuisine et restaurant** : les déchets organiques, tout venant, PMC, papier-carton se sont vus fortement diminuer en raison de la fermeture du restaurant entre fin juin et mi-octobre 2017 (3 mois et demi), ce qui semble fortement se marquer sur les résultats.
- **Meilleur compactage** : Depuis 2016, un agent de Bruxelles Environnement particulièrement sensibilisé à la gestion des déchets et en charge de la gestion de l'équipe de nettoyage veille particulièrement à l'optimisation de l'utilisation des conteneurs de déchets. Diverses techniques de pliage de carton, évacuation de l'air des sacs de tout venant, remplissage méthodique des conteneurs, rappel régulier des consignes de tri auprès des agents ont permis de réduire considérablement le volume des déchets évacués par la société de collecte de déchets.

- **Frigolite** : Ce type de déchet a été peu produit en 2016 et encore moins en 2017. Il s'agit d'un type de déchet produit très ponctuellement selon le type d'emballage des produits achetés.

- **Encombrants** : Le volume d'encombrants s'est limité à 3 m3 en 2017 ce qui témoigne d'une meilleure gestion des consignes de tri auprès des organisateurs d'évènements internes et externes, lesquels étaient les principaux producteurs de ce type de déchets. Nous pouvons donc conclure que le volume de déchets traités par la société de collecte a diminué dans le courant des 3 dernières années. Toutefois, ces résultats impressionnants ne témoignent pas nécessairement d'une diminution réelle de la quantité de déchets produits en raison des situations exceptionnelles évoquées ainsi que des nouvelles manières de conditionner les déchets. Les données des différentes années ne sont donc pas tout à fait comparables. Il faudra pour cela comparer les tendances des prochaines années.

b) Objectifs en lien avec la gestion des déchets

Bien que la production de déchets ne soit pas ressortie de l'analyse environnementale comme étant un aspect significatif, il s'agit néanmoins d'un aspect qui depuis toujours



fait l'objet de mesures particulières en interne. Bien entendu, Bruxelles Environnement compte poursuivre ses efforts en la matière en :

- continuant à informer et sensibiliser son personnel à la prévention et au tri des déchets, notamment via l'organisation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets ;
- en améliorant les procédures de gestion des déchets et de leur communication ;
- en demandant aux traiteurs de reprendre les déchets issus du gaspillage alimentaire des commandes de catering (effectif depuis début 2018).

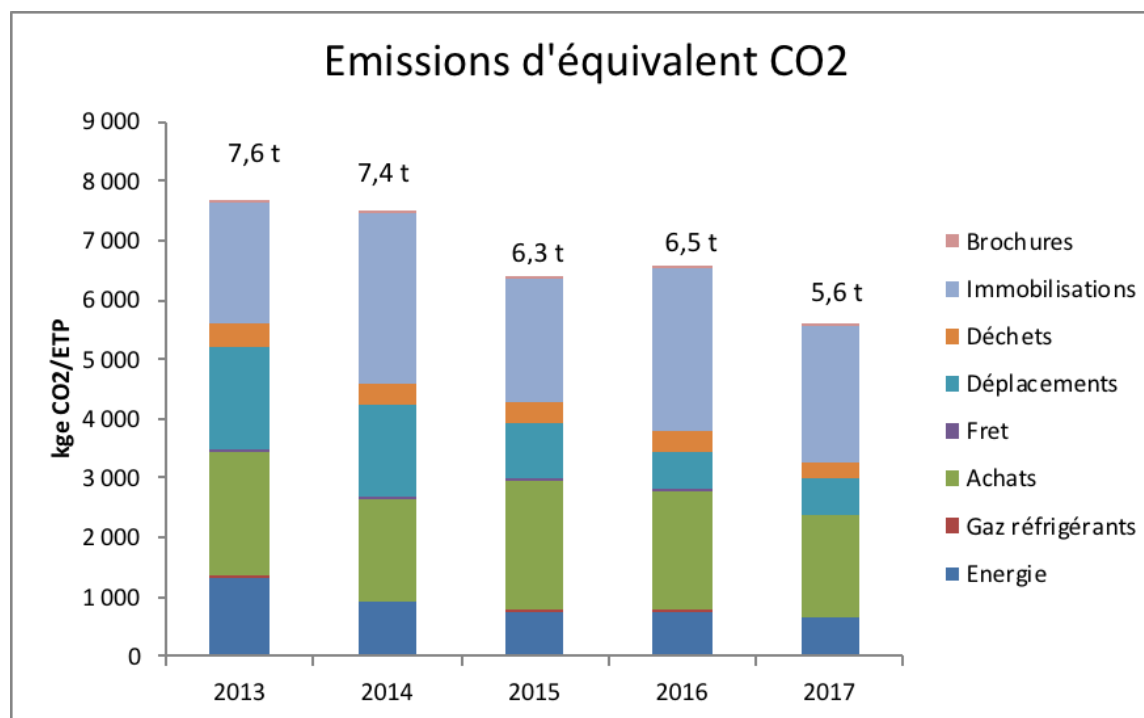
BILAN CARBONE®

Depuis 2013, Bruxelles Environnement réalise le Bilan Carbone® (scope 1, 2 et 3) de ses activités. Cet exercice reprend des données aussi variées que les déplacements, les achats, les consommations de chauffage, etc. (voir graphique ci-dessous). Cet outil nous permet donc d'avoir une vision globale de l'ensemble des rejets dans l'air que ce soit en carbone ou en d'autres gaz à effet de serre.

Ces résultats sont provisoires car ils doivent encore être vérifiés par un consultant agréé par l'ADEME (ce qui sera le cas lorsque le marché de l'énergie sera attribué courant mai 2018). Pour certaines informations de l'année 2017, nous avons pris les références des consommations de l'année 2016 car elles ne seront pas disponibles avant le 2ème semestre de 2018. C'est le cas des consommations gaz et électricité des sites externes.

Néanmoins, malgré les quelques points d'incertitude et prenant en compte des moyennes plutôt hautes, nous pouvons considérer que nos performances environnementales en matière d'émissions carbone sont bien en amélioration depuis 2013 !

Maintenant que nous avons une vision claire sur les aspects les plus significatifs de notre activité grâce notamment au Bilan Carbone®,



nous allons définir une stratégie zéro carbone 2050 en vue d'améliorer encore nos performances d'ici l'année 2050.

Vision 2050

Parallèlement, à la définition d'une stratégie zéro 2050 pour nos activités internes, Bruxelles Environnement a mis en place des groupes de travail internes pour développer une vision de l'environnement bruxellois à l'horizon 2050. Ces derniers mois, Bruxelles Environnement a lancé un grand processus de réflexion sur le positionnement de l'administration face aux enjeux du futur. Une analyse SWOT (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces) a été menée par les acteurs de l'encadrement : le Conseil de Direction, le Conseil de Direction élargi aux chefs de sous-division, et le Middle management.

Le choix de « 2050 » comme horizon de référence est en synergie avec l'engagement européen de réduire les émissions de carbone de 80 à 95% d'ici 2050.

La réflexion qui est lancée porte sur cinq thématiques et sera donc menée via les cinq groupes de travail suivants :

1. Qualité de l'air et mobilité
2. Politique énergétique : production et consommation
3. Place et fonctions des infrastructures vertes et bleues face au défi démographique
4. Ville productive : circuits alimentaires courts
5. Gouvernance et participation.

Développer une réflexion à long terme fait sens, car les politiques publiques ont le plus souvent des conséquences à long terme. Il est donc essentiel d'intégrer les changements techniques, économiques et sociaux porteurs

d'avenir dans nos réflexions stratégiques. L'élaboration d'une vision commune à long terme doit nous permettre de prendre du recul pour réfléchir aux évolutions en cours, de croiser les points de vue, d'optimiser les chances de réaliser nos projets, en identifiant les évolutions et les émergences les plus susceptibles de contribuer à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie à Bruxelles.

BIODIVERSITÉ

Au vu de l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, cet aspect n'est pas repris dans l'analyse environnementale car non-applicable à notre situation.

INCIDENCES ET OBJECTIFS LIÉS AUX MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

a) Incidences liées aux missions de Bruxelles Environnement

Aujourd'hui, Bruxelles Environnement optimise sa gestion environnementale en adoptant le système de management environnemental conforme au règlement européen EMAS. Cette démarche concerne les activités à incidence directe réalisées au sein du siège administratif situé sur le site de Tour & Taxis, ainsi que les activités à incidence indirecte, dont fait partie la mission de réalisation qua-



driennale du rapport de l'État de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale.

Pour gérer efficacement l'environnement, il faut d'abord bien connaître et comprendre la situation existante : Quels sont les changements qui affectent notre environnement ? Quelles sont les pressions exercées sur l'air, l'eau, les sols, la biodiversité ... par nos modes de production, de consommation et de déplacement? Quels sont les risques les plus importants pesant sur notre santé?

C'est à cette analyse que les spécialistes de Bruxelles Environnement se livrent quotidiennement. À intervalle régulier, leurs observations font l'objet d'un Rapport sur l'Etat de l'Environnement.

La réalisation de ce rapport constitue l'un des outils susceptibles d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques à mettre en œuvre. Cette information doit aussi permettre de sensibiliser les différents acteurs socio-économiques et les citoyens aux problématiques environnementales et d'ainsi soutenir la transition vers des modes de production et de consommation moins dommageables pour l'environnement, que ce soit au niveau local ou global.

Plus de renseignements sur les résultats des Rapports de l'Etat de l'Environnement : [ici](#)

b) Objectifs liés aux missions de

Bruxelles Environnement

OBJECTIF 9 : RÉALISER LE RAPPORT QUADRIENNAL DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

A l'avenir Bruxelles Environnement a l'intention d'élargir les objectifs en lien avec nos missions. Plusieurs pistes sont envisagées :

- 1) Améliorer la communication et la visibilité d'EMAS au niveau régional
- 2) Améliorer la coordination service label EED vs cellule écopratiques sur la promotion des SME en RBC

Développer le networking en écomanagement auprès d'institutions avoisinantes, des entités régionales ou fédérales)

- Jouer un rôle pionnier dans l'expérimentation d'un SME visant une stratégie zéro carbone à l'horizon 2050 dans les limites d'un budget maîtrisé
 - Échange de bonnes pratiques en écomanagement
 - Collaborations dans la co-organisation d'évènements de sensibilisation
- Défier nos méthodes de sensibilisation pour toucher un public différent en collaboration avec la Division Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable
- 3) Implémenter EMAS sur les sites externes
 - 4) Développer une vision de l'environnement bruxellois en 2050



NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Aspect environnemental significatif	Aspect environnemental direct ou indirect	Objectif	Indicateur de suivi	Cible 2020 (année de référence 2017)
Mobilité	Direct	Favoriser une mobilité active pour les déplacements professionnels	% autosolisme	-3%
	Direct	Favoriser une mobilité active pour les déplacements domicile-travail	% autosolisme	-3%
	Indirect	Limiter l'incidence des déplacements de nos fournisseurs et sous-traitants	kg CO2/ETP	3%
	Indirect	Inciter nos visiteurs à la mobilité active	% autosolisme	-3%
Energie	Direct	Réduire la consommation énergétique du bâtiment (uniquement surfaces de bureaux)	kWh/m2	-3%
Eau	Direct	Préserver les ressources naturelles en eau (uniquement les surfaces de bureau)	m3/ETP	-3%
Achats	Direct	Rendre les achats réalisés par Bruxelles Environnement plus durables	% achats d'articles durables	+ 5%
	Direct	Réduire notre consommation des matières premières	€ /ETP	-5%
Mission	Direct	Réaliser le rapport quadriennal de l'Etat de l'Environnement	publication du rapport 2015-2018	Avant le 31 décembre 2019

DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS

La date de la prochaine déclaration environnementale (mise à jour) : 26/04/2019

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016, accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code), déclare avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale 2018 de l'organisation Bruxelles Environnement, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), tel que modifié par le règlement (UE) no 2017/1505 du 28 août 2017.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2017/1505,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2018 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2017/1505, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS.

Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le

Eric Louys,
Président de la commission de certification

Remarque

Conformément à l'accord de coopération belge du 12/05/2017 (Moniteur belge du 10/09/2018), une demande d'enregistrement pour son organisation propre ou pour un ou plusieurs de ses propres sites, est introduite par un organisme compétent auprès d'un autre organisme compétent de son choix parmi ceux désignés dans l'accord.



EMAS

**MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL
VÉRIFIÉ
BE-VL-000022**



Rédaction : Channa Gourdin
Comité de lecture : Jean-François Doat et Els Debacker
Coordination : Channa Gourdin et Jean-François Doat
Mise en page : Jean-Christophe Piette
Crédits photos : Bruxelles Environnement – Smet Group
Éditeurs responsables : Frédéric Fontaine et Barbara Dewulf, Site de Tour et Taxis, 86 C/3000 à 1000 Bruxelles
N° dépôt légal : D/5762/2018/20
Bruxelles Environnement, 2018
Imprimé en 12 exemplaires sur papier recyclé
Diffusion interne et externe sous format électronique.

02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS